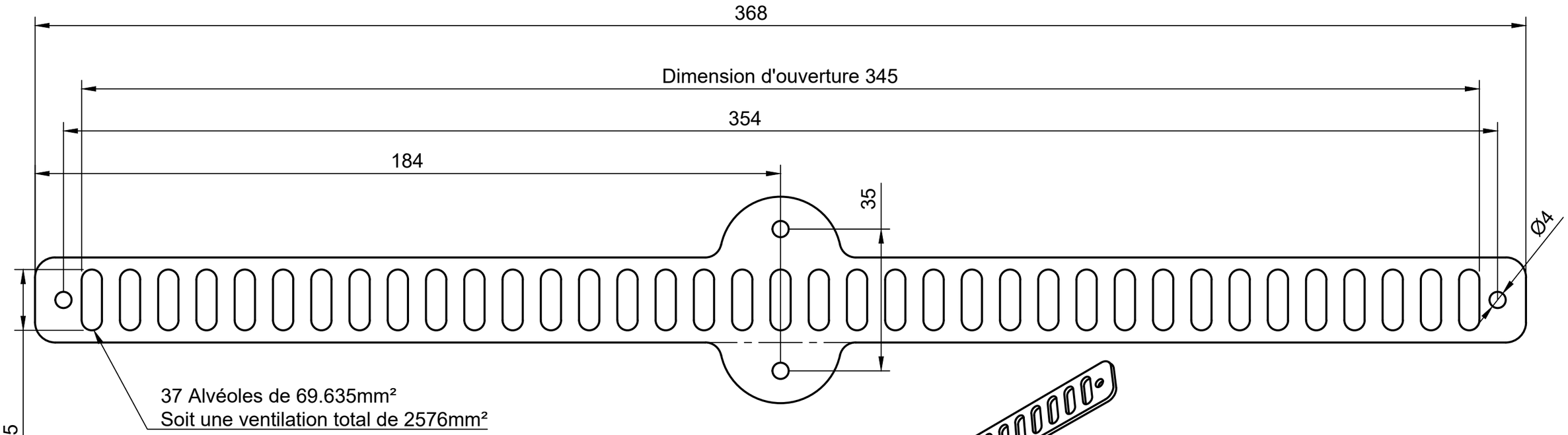

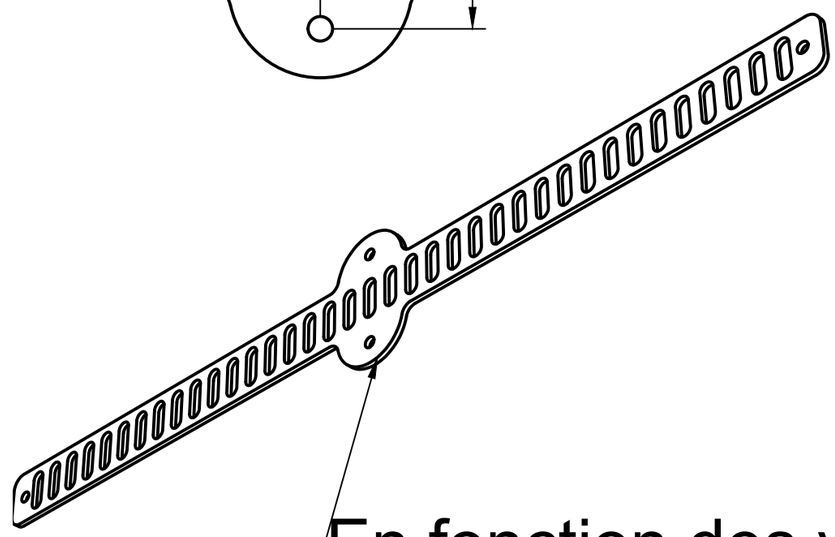

EN 721:2019 (F)

Extrait de la norme NF EN 721

Tableau 1 — Dimensions minimales des ouvertures de ventilation de sécurité dans les compartiments habitables contenant des appareils non étanches dans les caravanes et les autocaravanes

Surface projetée totale m²	Ventilation de sécurité haute minimale (aérateurs de toit) mm²	Ventilation de sécurité basse minimale mm²
Jusqu'à 5	7 500	1 000
Plus de 5 et jusqu'à 10	10 000	1 500
Plus de 10 et jusqu'à 15	12 500	2 000
Plus de 15 et jusqu'à 20	15 000	3 000
Plus de 20	20 000	5 000

Tableau 2 — Dimensions minimales des ouvertures de ventilation de sécurité dans les compartiments habitables contenant des appareils non étanches dans les résidences mobiles

Surface du compartiment habitable m²	Ventilation de sécurité haute minimale (aérateurs de toit) mm²	Ventilation de sécurité basse minimale mm²
Jusqu'à 5	7 500	1 000
Plus de 5 et jusqu'à 10	10 000	1 500
Plus de 10 et jusqu'à 15	12 500	2 000
Plus de 15 et jusqu'à 20	15 000	3 000
Plus de 20	20 000	5 000

5.2.2 Compartiments habitables dont la surface au sol est supérieure à 10 m²

Les compartiments habitables dont la surface au sol, mesurée de paroi à paroi, est supérieure à 10 m², doivent avoir au minimum une ouverture de ventilation de sécurité de 7 500 mm² au niveau haut ou de 15 000 mm² en l'absence d'aérateur de toit, et de 1 000 mm² au niveau bas.

En fonction des véhicules, il est parfois nécessaire de supprimer ou de déformer une oreille de fixation.

Dept.	Technical reference	Created by	Approved by
BE	Aeration 25cm²	cyril beauhene 08/12/2025	Inox
		Document type: Schéma de Principe	Document status: INPI Déposé
		Title: Grille Aeration Trafic 25cm²	DWG No.: V2
			Rev. / Date of issue / Sheet: 1/1

VAN WEEK ACCESSOIRES